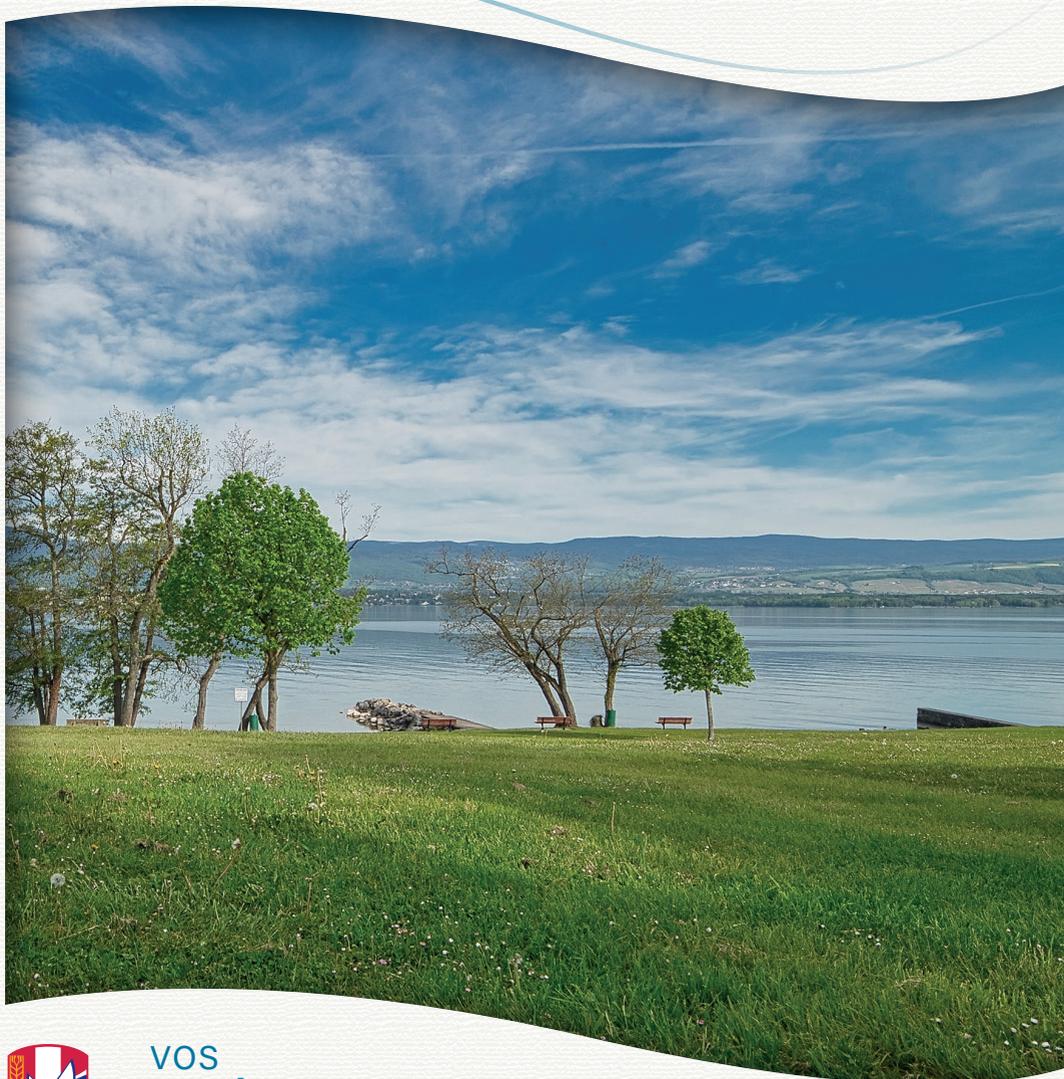


# Messery'actu

● JUIN 2021



VOS  
**rendez-vous**  
mensuels

[www.messery.fr](http://www.messery.fr)

# Agenda Juin 2021

## Dimanche 6 juin

Thonon-les-bains / 10h - 12h

### Quand la terre a du goût

Lors d'une balade commentée le long des vignes qui se terminera au Château, vous découvrirez pourquoi la vigne de Ripaille se plaît aussi bien sur cette rive lémanique.

Dès 18 ans - Inscription obligatoire à [thonon@thononlesbains.com](mailto:thonon@thononlesbains.com) ou au 04 50 71 55 55 avant samedi 5 juin.

## Samedi 12 et dimanche 13 juin

Yvoire

### Stage de fem do chi

Ce stage ouvre un moment privilégié aux femmes et aux jeunes filles (16 ans) pour se former à l'auto-défense féminine, en favorisant ses ressources personnelles et la confiance en soi.

Inscription auprès de la mairie d'Yvoire et de l'association Espace Femmes.

## Mercredi 23 juin

Sciez / 14h30 - 16h30

### Place aux rapaces !

Avez-vous déjà pris le temps d'observer le milan noir avec sa robe foncée, ses ailes coudées, sa queue en v, son vol léger ? Cette animation sera l'occasion de découvrir certains secrets de cet oiseau majestueux ainsi que l'extraordinaire phénomène de la migration.

Dès 6 ans - Inscription obligatoire à [analyse.flandin@lpo.fr](mailto:analyse.flandin@lpo.fr) ou au 07 82 50 69 62.



Milan noir

## Vendredi 2 juillet

Publier / 9h - 11h30

### Un trésor naturel insoupçonné

Venez découvrir une petite merveille naturelle qui se cache au creux du delta de la dranse. Remontez la dranse pour découvrir l'histoire géologique qui lie la montagne au lac et aborder sous un autre angle l'origine glaciaire de notre région !

Dès 6 ans - Inscription obligatoire à [julia.lechevretel@cen-haute-savoie.org](mailto:julia.lechevretel@cen-haute-savoie.org) ou au 04 50 72 80 21 avant mercredi 30 juin.

## Samedi 3 juillet

Publier / 9h - 11h30

### Paroles de plantes

Inscriptions obligatoire avant le 30 juin.

## Vendredi 9 juillet

Publier / 10h - 12h30 et 14h - 16h30

### À la cime du Delta

Venez expérimenter la grimpe d'arbres en toute sécurité et en respectant nos hôtes enracinés. vous vous élèverez vers un moment plein de rêverie et de contemplation, à la cime de grands hêtres.

Dès 8 ans - Inscription obligatoire à [julia.lechevretel@cen-haute-savoie.org](mailto:julia.lechevretel@cen-haute-savoie.org) ou au 06 58 99 55 57 avant jeudi 8 juillet.



## CONCOURS PHOTOS DE MESSERY

Deux thèmes : **la Nature et le Patrimoine.**

Envoyez vos plus beaux clichés (haute résolution) au Point Info Tourisme, [tourisme-communication@messery.fr](mailto:tourisme-communication@messery.fr).

Les coups de cœur de la commission communication serviront à illustrer les futurs journaux municipaux, site internet, etc.

# Infos

- **Le Trinck'O'Snack:**  
un nouveau lieu pour se restaurer et boire l'apéritif à Messery, situé à l'entrée du Camping Relais du Léman direction Chens. Shirley et Maureen vous accueillent tous les jours de 11h à 22h sur place ou à emporter.  
Suivez les infos sur :  
[www.facebook.com/trinckosnack](https://www.facebook.com/trinckosnack)  
[www.instagram.com/trinck\\_o\\_snack/](https://www.instagram.com/trinck_o_snack/)
- **La Ronde du Léman** ne pourra avoir lieu en 2021. Le climat incertain ne permet pas d'organiser l'événement dans de bonnes conditions et en toute sécurité. Rendez-vous en 2022 avec un nouveau format.
- **Les élections départementales et régionales** auront lieu les 20 et 27 juin à la salle Littorelle (bureau 1) et à la salle des fêtes (bureau 2) de 8h à 18h.
- Après un travail avec les associations de Messery, et après discussion, **la Fête de la musique qui devait avoir lieu le lundi 21 juin, est annulée.**

# A noter !



## Ne brûlez pas vos déchets verts, valorisez-les !

En France, on estime qu'un million de tonnes de déchets provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont encore brûlés à l'air libre tous les ans. **Pourtant, brûler les déchets est interdit, que ce soit à l'air libre ou dans les incinérateurs de jardin !** (loi N°2020-105 du 10 février 2020 )

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

Au-delà des troubles de voisinage et risque d'incendie, brûler des végétaux, surtout s'ils sont humides, **dégage des substances polluantes toxiques pour l'homme et l'environnement.**

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. On les appelle les biodéchets : herbe après tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, taille de haies et arbustes, débroussaillage, épluchures de fruits et légumes.

### Valoriser plutôt que détruire :

- Utilisez les déchets verts en paillage ou en compost individuel car ils sont bénéfiques au jardin et biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.
- Ou déposez-les en déchetterie, et non en forêt, la décomposition de ces déchets n'étant pas adaptée à l'équilibre des sols forestiers !

## Bruits de voisinage

Les bruits de comportement correspondent aux bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs, provoqués de jour comme de nuit, tels que :

- les cris d'animaux et les aboiements de chiens ;
- les appareils de diffusion du son et de la musique ;
- les outils de bricolage et de jardinage ;
- les appareils électroniques ;
- les jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés ;
- les pétards et feux d'artifice ;
- les activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation ;
- certains équipements fixes domestiques (non liés à une activité professionnelle) : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur.

En journée, ces bruits peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps.

Lorsque qu'ils sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne.

Arrêté préfectoral n°324 DDASS/2007 : autorisation de faire du bruit du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Les entreprises ont l'autorisation de faire du bruit de 7h à 20h du lundi au samedi.

# Pratique

## MAIRIE

La Mairie est ouverte au public :  
Du lundi au vendredi inclus  
de 8h30 à 12h et le lundi après-midi  
de 14h à 18h. Samedi matin (1<sup>er</sup> de  
chaque mois) de 9h à 12h.  
04 50 94 71 57  
accueil.mairie@messery.fr

## POINT INFO-TOURISME

Lundi, mardi et jeudi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Mercredi de 9h à 12h  
(fermé l'après-midi)  
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h  
04 50 94 75 55  
tourisme-communication@messery.fr

## POLICE MUNICIPALE

ASVP, tél. 06 26 54 45 73  
Permanence en mairie  
du lundi au vendredi de 10h à 11h

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du mardi au samedi de 8h30 à 12h.  
Levée du courrier à 9h30  
04 50 85 20 76

## BIBLIOTHÈQUE

Mardi, jeudi et vendredi : 15h-17h30,  
Mercredi : 9h30-12h et 15h-17h30,  
Samedi 10h-12h  
04 50 94 79 70  
bibliotheque@messery.fr  
<https://bibliotheque-messery.fr>

## INFO :

Pour obtenir la liste  
des assistantes maternelles et du  
baby-sitting, se renseigner auprès  
du Service Accueil de la Mairie  
04 50 94 71 57

Édition mensuelle - N°44 - Juin 2021  
Mairie de Messery  
Chemin de la Cure - 74140 MESSERY

# Activités régulières

Tout en respectant les consignes sanitaires,  
les cours de l'Ecole de musique de Sciez et  
d'Arpège ont pu reprendre en présentiel à  
l'espace Littorelle (pour les enfants).

Suite à la fermeture des salles communales,  
certaines associations ont dû trouver des  
alternatives :

- Les cours de **Qi Gong** du jeudi matin  
sont transmis par Pascale Leafé via  
Skype.
- Les cours de **Yoga** sont accessibles en  
visioconférence sur zoom.us.  
Ces cours sont ouverts à tous les abonnés  
mais aussi aux non habitués.
- **Univers Méditation**  
Méditation cristalline : Lundi et mardi  
à 18h, par zoom et samedi à 10h30,  
uniquement sur inscription.

# Messes

- Samedi 5 juin : 17h30 à Sciez
- Dimanche 6 juin : 10h30 à Douvaine
- Samedi 12 juin : 17h30 à Sciez
- Dimanche 13 juin : 9h à Nernier  
et 10h30 à Douvaine
- Samedi 19 juin : 17h30 à Sciez
- Dimanche 20 juin : 10h30 à Douvaine
- Samedi 26 juin : 17h30 à Sciez

La paroisse recherche des personnes désireuses  
d'aider à ouvrir et fermer l'église de Messery  
ainsi que son fleurissement.

Contact avec M. Jean DURET au 06 77 51 17 51.

Programme susceptible d'être annulé ou  
reporté en fonction de la situation sanitaire.

Impression : Imprimerie MATHY  
Imprimé en offset dans les ateliers de Thonon,  
sur du papier garanti PEFC - [www.imprimeriemathy.fr](http://www.imprimeriemathy.fr)  
[www.atelier2L-graphisme.com](http://www.atelier2L-graphisme.com) - Photographies libres de droits.

Remerciements à M. PERREARD, pour la photographie de couverture

